I

Une ligue mondiale pour la paix.

MESSAGE AU SÉNAT DU 22 JANVIER 1917

Messieurs les Sénateurs,

Le 18 décembre dernier, j'ai adressé aux gouvernements des nations actuellement en guerre une note identique, leur demandant de déclarer, d'une façon plus précise que ne l'avait fait encore aucun des deux groupes de belligérants, à quelles conditions ils jugeraient la paix possible. Je parlais au nom de l'humanité, j'invoquais les droits de toutes les nations neutres comme la nôtre, dont beaucoup voient leurs intérêts les plus vitaux constamment mis en péril par cette guerre.

Les puissances centrales ont répondu d'un commun accord en déclarant purement et simplement qu'elles étaient prêtes à se rencontrer dans une conférence avec leurs adversaires pour discuter les conditions de la paix.

Les puissances de l'Entente ont répondu d'une façon beaucoup plus nette. En termes généraux assurément, mais suffisamment définis pour laisser entrevoir d'autres précisions, elles ont énoncé les arrangements, les garanties et les actes de réparation qu'elles estiment être les conditions indispensables d'un règlement satisfaisant.

C'est un résultat qui d'autant nous rapproche d'un débat précis sur la paix, sur la conclusion de la guerre actuelle, du débat d'où sortira cette entente internationale qui désormais conservera la paix au monde.

Dans toute discussion de la paix qui doit mettre un terme

à cette guerre il est entendu que cette paix doit s'accompagner de l'institution bien définie de quelque force collective, laquelle rendra virtuellement impossible que pareille catastrophe nous accable jamais de nouveau. Voilà ce que doit admettre tout homme aimant l'humanité, tout homme réfléchi et de bon sens.

J'ai cherché cette occasion de m'adresser à vous, parce que j'ai pensé que je devais à cette assemblée, à qui incombe en même temps qu'à moi le soin de déterminer en dernier ressort nos obligations internationales, de lui révéler sans réserve les idées et les desseins qui ont pris forme dans mon esprit, au sujet du devoir de notre gouvernement dans les jours prochains où il sera nécessaire de fonder de nouveau et sur de nouvelles bases la paix parmi les nations.

Il est inconcevable que le peuple des Etats-Unis ne doive jouer aucun rôle dans cette grande entreprise. Accepter sa part d'une telle mission, c'est une conjoncture à laquelle il s'est volontairement préparé, grâce aux principes mêmes et à l'esprit de sa constitution, grâce à la politique toujours approuvée de son gouvernement, depuis le temps où il a fondé une nouvelle nation dans le bel espoir qu'il pourrait montrer à l'humanité, par toute sa manière d'être et par tous ses actes, le chemin vers la liberté.

L'honneur lui interdit de se dérober à la mission pour laquelle il va être fait appel à lui. Il ne désire pas se dérober. Il se doit à lui-même et il doit aux autres nations du monde de déclarer à quelles conditions il acceptera volontiers cette mission.

Ce qu'on attend de lui n'est rien de moins que le service suivant : ajouter son autorité et sa puissance à l'autorité et à la force des autres nations pour garantir la paix et la justice dans le monde. Un pareil règlement ne saurait plus être longuement différé. Il est juste qu'auparavant ce gouvernement formule franchement les conditions auxquelles il se sentirait autorisé à faire approuver par notre peuple son

adhésion formelle et solennelle à une ligue pour la paix. Je suis ici pour essayer d'énoncer ces conditions.

La guerre actuelle doit d'abord être terminée ; mais pour être sincères et pour éclairer, comme il est juste, l'opinion de l'humanité, nous devons dire, qu'en ce qui concerne notre participation au maintien de la paix future, il importe essentiellement de savoir de quelle façon et dans quelles conditions la guerre sera terminée.

Les traités et les accords qui y mettront un terme doivent stipuler des clauses qui créeront une paix digne d'être garantie et défendue, une paix qui ait l'approbation de l'humanité, et non pas seulement une paix qui servirait les intérêts particuliers et les buts immédiats des nations engagées dans le conflit.

Nous n'aurons pas qualité pour déterminer quelles seront ces clauses, mais nous aurons, j'en suis sûr, qualité pour déterminer si elles doivent oui ou non être rendues durables par les garanties d'une convention universelle, et notre opinion sur ce qui est condition préalable, fondamentale et essentielle, de permanence doit être exprimée maintenant et non pas après, quand il pourrait être trop tard.

Aucune convention, aucune collaboration en vue de la paix qui laissera de côté les peuples du nouveau monde ne pourra suffire à assurer l'avenir contre la guerre, et d'autre part il n'y a qu'une sorte de paix que les peuples d'Amérique pourraient garantir.

Les éléments de cette paix doivent être des éléments qui inspireront confiance aux gouvernements américains, qui s'accorderont avec leurs principes, avec leur foi politique et avec les convictions pratiques que les peuples d'Amérique ont, une fois pour toutes, adoptées et entrepris de défendre. Je ne veux pas dire par là qu'un gouvernement américain quelconque mettrait le moindre obstacle à n'importe quelles conditions de paix que les gouvernements actuellement en guerre pourraient accepter, ou chercherait à les bouleverser une fois établies, quelles qu'elles soient. Je considère seule-

ment comme admis que de simples conditions de paix entre les belligérants ne satisferont même pas les belligérants eux-mêmes.

Des accords seuls ne peuvent assurer la paix. Il sera absolument nécessaire qu'une force soit créée garantissant la permanence de la solution intervenue, une force tellement supérieure à celle de toute nation engagée dans une alliance jusqu'ici formée ou projetée, que pas une nation, pas une combinaison probable de nations ne puisse l'affronter ou lui résister.

Si la paix à venir doit être durable, il faut qu'elle soit assurée par la force supérieure et organisée de l'humanité.

Les conditions de la paix qui sera conclue montreront s'il s'agit d'une paix qui peut être garantie par une telle force. La question dont dépendent la paix et la politique futures du monde est celle-ci : la guerre actuelle est-elle une lutte pour une paix juste et durable, ou seulement pour un remaniement des puissances ? Si elle est seulement une lutte pour un remaniement des puissances, qui garantira, qui peut garantir la stabilité du nouvel arrangement ?

Seule une Europe tranquille peut être une Europe stable. Il doit y avoir non pas simple remaniement des puissances, mais institution d'une puissance collective, et non pas des rivalités organisées, mais une paix commune organisée.

Heureusement, nous avons reçu des assurances très explicites sur ce point. Les hommes d'Etat des deux groupes de nations actuellement dressés l'un contre l'autre ont dit, en des termes qui ne prêtent à aucun contresens, qu'ils ne songeaient nullement à écraser leurs antagonistes. Mais les affirmations implicitement contenues dans ces assurances peuvent n'être pas également claires pour tous — peuvent n'être pas les mêmes des deux côtés de l'eau. Je pense qu'il sera utile que j'essaye d'exposer le sens qu'elles ont pour nous.

Elles signifient avant tout qu'il doit y avoir une paix sans victoire. Ce n'est pas une chose agréable à dire. Je demande

qu'il me soit permis de donner ma propre interprétation et qu'on veuille bien croire que je n'en ai jamais eu d'autre dans l'esprit.

Je ne cherche qu'à regarder les réalités en face sans faiblesse et sans rien dissimuler. La victoire signifierait la paix imposée au perdant, les conditions d'un vainqueur imposées au vaincu. Elle serait acceptée dans l'humiliation, par contrainte, au prix de sacrifices insupportables, et laisserait une blessure, un ressentiment, un souvenir amer. Une paix ainsi établie ne saurait durer, elle reposerait sur un sable mouvant.

Seule peut durer une paix entre égaux, une paix dont les principes mêmes sont l'égalité et une participation commune à un bénéfice commun. Un juste état d'esprit, d'équitables dispositions chez les peuples à l'égard des autres peuples sont aussi nécessaires pour une paix durable qu'un juste règlement des questions territoriales, des questions de races ou de nationalités.

L'égalité des nations sur laquelle doit être fondée la paix pour être durable doit être une égalité des droits; les garanties échangées ne doivent ni reconnaître, ni consacrer une différence entre grandes et petites nations, entre celles qui sont puissantes et celles qui sont faibles.

Le droit doit être fondé sur la force collective et non sur la force individuelle des nations, et c'est d'un accord entre celles-ci que dépendra la paix.

Il ne saurait y avoir, bien entendu, d'égalité de territoires ou de ressources, ni aucune autre sorte d'égalité qui ne serait pas obtenue par le développement normal, pacifique et légitime des nations elles-mêmes. Mais personne ne prétend ou ne s'attend à rien de plus qu'à une égalité des droits. Ce qui intéresse l'humanité c'est la liberté de la vie, non le jeu de combiner des équilibres de puissances.

Et il y a, parmi les nations organisées, quelque chose de plus profond même que l'égalité des droits. Aucune paix ne peut durer, ou ne devrait durer, qui ne reconnaît pas et

n'accepte pas le principe que les gouvernements reçoivent tous leurs justes pouvoirs du consentement des peuples gouvernés et qu'il n'existe nulle part aucun droit qui permette de transférer les peuples d'un maître à un autre maître, comme s'ils étaient une propriété.

Je considère comme admis, par exemple, si je puis me hasarder à donner un seul exemple, que les hommes d'Etat de tous les pays conviennent qu'il devrait y avoir une Pologne unie, indépendante et autonome, et que désormais devraient être inviolablement garantis la vie, le culte et le développement industriel et social de tous les peuples qui ont vécu jusqu'ici sous la domination de gouvernements attachés à une foi et à des desseins contraires aux leurs propres.

Je m'exprime ainsi, non que j'éprouve le moindre besoin d'exalter un principe politique abstrait qui a toujours été considéré comme très précieux par ceux qui se sont efforcés de faire triompher la liberté en Amérique, mais pour la même raison qui m'a fait parler des autres conditions de paix qui me semblent manifestement indispensables : parce que je désire sincèrement mettre les réalités en lumière.

Toute paix qui ne reconnaît pas et n'accepte pas ce principe sera inévitablement rompue. Elle ne s'appuiera pas sur les sentiments ou sur les convictions de l'humanité. Le ferment spirituel de populations entières luttera sourdement et constamment contre cette paix et le monde entier sympathisera avec ces populations. Le monde ne peut vivre en paix que si la vie y est stable, et il ne peut y avoir aucune stabilité là où la volonté est en rébellion, là où il n'y a ni tranquillité d'esprit, ni sens de la justice, de la liberté et du droit.

Dans la mesure du possible, en outre, toute grande nation qui lutte maintenant pour développer pleinement ses ressources et sa puissance devrait être assurée d'un débouché direct sur les grandes routes de la mer. Si ce résultat ne peut être obtenu par une cession de territoire, il est certain qu'il peut l'être par la neutralisation formelle des droits de passage, sous la garantie générale qui assurera la paix elle-même.

Grâce à des arrangements amiables et justes, aucune nation ne doit se voir fermer le libre accès des routes ouvertes au commerce mondial.

Les routes de la mer doivent être libres en droit et en fait. La liberté des mers est la condition *sine qua non* de la paix, de l'égalité et de la coopération.

Il se peut sans doute qu'une révision radicale d'un grand nombre des règles auxquelles on a voulu soumettre jusqu'ici les usages internationaux apparaisse nécessaire, afin qu'en toutes circonstances imaginables les mers demeurent véritablement libres et ouvertes à tous les peuples de l'humanité, mais la raison qui nécessite ces changements est convaincante et pressante. Il ne peut pas y avoir de confiance ou d'amitié entre les nations du monde sans ces changements.

Des relations internationales et libres, ininterrompues et assurées sont une condition essentielle de paix et de progrès. Il ne doit pas être difficile de définir et de garantir la liberté des mers, si les gouvernements du monde désirent sincèrement arriver à un accord à cet effet.

C'est un problème étroitement apparenté à celui de la limitation des armements navals et de la coopération des marines du monde pour maintenir la mer libre et sûre. Et la question de la limitation des armements navals ouvre la question plus vaste et peut-être plus difficile de la limitation des armées et de tous les programmes de préparation militaire.

Si difficiles et délicates que soient ces questions, elles doivent être envisagées avec la plus grande impartialité et résolues dans un esprit de conciliation sincère, si du moins la paix doit apporter dans ses ailes le remède sauveur et la guérison durable. Il ne peut y avoir de paix sans concessions et sacrifices mutuels. Il ne peut y avoir un sentiment de sécurité et d'égalité parmi les nations si de part et d'autre on continue d'organiser et d'entretenir de formidables armées.

Les hommes d'État du monde doivent former un plan en vue de la paix, et les nations doivent y adapter et accommoder leur politique, de même qu'elles ont formé un plan

en vue de la guerre et se sont préparées aux contestations et aux rivalités sans merci. La question des armements, soit sur terre, soit sur mer, est, de toutes les questions pratiques, celle qui a l'importance la plus immédiate et la plus considérable pour les destinées des nations et de l'humanité.

J'ai parlé de ces grandes questions sans réserve et sans aucune réticence, parce que cela m'a semblé nécessaire, si toutefois l'ardent désir de paix qu'a le monde devait trouver quelque part une voix libre pour l'exprimer. Peut-être suis-je parmi tous les peuples la seule personne investie d'une haute autorité qui ait la liberté de parler sans rien cacher.

Je parle en simple particulier, et aussi, cela va sans dire, en qualité de chef responsable d'un grand gouvernement, et j'ai le sentiment d'avoir dit ce que le peuple des Etats-Unis souhaitait que je dise. Ne puis-je pas ajouter que j'espère et que je crois parler en fait au nom des esprits libéraux et des amis de l'humanité qu'il y a dans chaque nation, au nom des amis de tout programme de liberté ?

Il me plairait de croire que je parle au nom des foules silencieuses de l'humanité, de toutes celles qui n'ont pas encore eu l'occasion ou le moyen d'exprimer les vrais sentiments de leur cœur devant la mort et la ruine accablant sous leurs yeux les personnes et les foyers qui leur sont le plus chers.

Et en formant l'espoir que le peuple et le gouvernement des Etats-Unis s'uniront aux autres nations civilisées du monde pour garantir la permanence de la paix, sous les conditions que j'ai mentionnées, je parle sans crainte et avec une entière confiance, parce qu'il est évident pour tout homme capable de penser qu'il n'y a dans ce plan d'action aucune atteinte ni à nos traditions ni à notre politique nationale, mais bien plutôt un accomplissement de tout ce que nous avons proclamé et cherché à conquérir.

Je propose en somme que les nations adoptent d'un commun accord la doctrine du Président Monroe comme

doctrine mondiale ; qu'aucune nation ne cherche à imposer sa politique à une nation ou à un peuple quelconque, mais que chaque peuple soit laissé libre de déterminer lui-même sa propre politique et la manière dont il veut se développer, sans être gêné, menacé et effrayé, le petit aussi bien que le grand et le puissant.

Je propose que toutes les nations dorénavant évitent l'enchevêtrement des alliances qui pourraient les entraîner à des rivalités de pouvoir, les prendre dans un filet d'intrigues et de compétitions égoïstes, et compromettre leurs propres intérêts par des influences venues de l'extérieur. Il n'y a pas d'enchevêtrement d'alliances dans un concert des puissances. Quand tous s'unissent pour agir dans le même esprit et dans le même dessein, tous agissent dans l'intérêt commun et chacun est libre de vivre sa propre vie sous une protection commune.

Je propose un gouvernement établi par le consentement des gouvernés ; cette liberté des mers que dans des conférences internationales successives les représentants des Etats-Unis ont réclamée avec l'éloquence de ceux qui sont les disciples convaincus de la liberté ; et cette limitation des armements qui fait des armées et des flottes simplement les auxiliaires de l'ordre et non des instruments d'agression et de violence égoïste.

Tels sont les principes américains, les buts politiques américains. Nous ne pouvons pas en soutenir d'autres. Et ce sont aussi les principes et les buts politiques des hommes et des femmes de tout pays qui savent voir loin devant eux, les principes et les buts politiques de toute nation moderne, de toute communauté éclairée. Ce sont les principes de l'humanité et ils doivent prévaloir.